

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel.

Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés.

Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OFI OBLIMUT COURT TERME – Part C - FR0011249408

Cet OPCVM est géré par la société OFI ASSET MANAGEMENT.

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF : Obligations et autres titres de créances libellés en euro

Objectif de gestion : Le Fonds a pour objectif de réaliser une performance supérieure à EONIA capitalisé en respectant des critères de développement durable décrits dans la stratégie d'investissement.

Indicateur de référence EONIA

L'indicateur de référence auquel l'investisseur pourra comparer la performance du Fonds est celle de l'EONIA capitalisé. L'indice EONIA (Euro Overnight Index Average) correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone euro, il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque européen. (Pour plus d'information sur cet indice : www.ebf-fbe.eu) – Ticker Bloomberg OISEONIA Index

Stratégie de gestion :

Chaque année, au moment de la détermination de l'allocation cible, le portefeuille sera investi au minimum à hauteur de 60% en obligations et autres titres de créances libellées en euros : obligations à taux fixe et/ou variable, et/ou indexées, et/ou convertibles et des obligations gouvernementales.

Les titres acquis en portefeuille sont soit cotés en Europe (géographique), soit leurs émetteurs ont leur siège social ou à défaut leur place de cotation en Europe (géographique). La répartition dette publique/privée n'est pas déterminée à l'avance ; elle s'effectuera en fonction des opportunités de marché. De la même façon, le gérant déterminera la durée en fonction des objectifs de gestion et des contraintes de sensibilité crédit, de sensibilité taux et de corrélation définies précédemment.

Les titres acquis en portefeuille, ou à défaut leurs émetteurs, doivent être notés « Investment Grade » selon la politique de notation mise en place par la société de gestion. Cette politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la société de gestion.

Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquiescer ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant.

En cas de dégradation en catégorie "non investment grade" de la notation d'un titre attribuée selon la politique de notation retenue, le gérant aura la possibilité de conserver le portefeuille en l'état sous réserve d'un accord de l'analyse crédit ou du risk management, sinon il devra prendre toute action corrective pour respecter à nouveau ses engagements de composition du portefeuille dans un délai maximum de trois mois.

Le portefeuille sera investi dans des titres obligataires et monétaires, émis par des Etats ou des entreprises.

Chaque année une allocation cible sera définie afin d'optimiser le rendement courant du portefeuille tout en minimisant le risque de perte en capital. Cette allocation intégrera le niveau des taux du marché, les primes de crédit et la forme de la courbe obligataire.

La stratégie de base sera d'acquiescer les titres adaptés à l'allocation cible et de les conserver jusqu'à leur maturité. Quelques arbitrages améliorant le rendement du portefeuille, tout en respectant l'allocation cible, pourront être envisagés

Le Fonds sera géré dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt comprise entre 0 et 5.

Les principaux critères de la sélection des obligations et titres de créances opérée par le gérant sont d'une part des critères prenant en compte les principes du Développement Durable, dans ses trois dimensions Environnementale, Sociétale et de Gouvernance (ESG) et d'autre part des critères de type quantitatif et qualitatif.

Les choix d'investissement s'inscrivent dans le cadre d'un processus général de gestion qui s'appuie sur le Service ISR, qui évalue les pratiques ESG des émetteurs privés et leur évolution par rapport à leur secteur d'activité. Ces évaluations sont réalisées à partir de diverses sources d'information (agences d'analyse indépendantes, brokers, actualités...). Le Service ISR évalue également les pratiques des Etats et leur évolution, en prenant en compte l'adhésion de ces derniers aux principales conventions internationales (Droits humains, Droits des enfants, OIT, Protocole de Kyoto). Ces évaluations sont matérialisées par un « SCORE ISR », sur une échelle allant de 0 à 5.

Dans le cadre de l'objectif de gestion, la sélection ISR appliquée aux émetteurs vise à obtenir un SCORE ISR moyen du portefeuille d'au moins 2.5.

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie et en fin de chaque période d'allocation, le gérant utilisera des instruments du marché monétaire jusqu'à 100% de l'actif net.

Dans les limites prévues par la réglementation, le Fonds peut intervenir sur des contrats financiers à terme (négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étrangers et/ou de gré à gré), dans un but de couverture ou d'exposition au risque taux.

Les instruments dérivés concernés sont notamment les dérivés de taux (les swaps de taux, options et futures), utilisés dans le cadre de la gestion de la sensibilité taux du Fonds.

Le Fonds peut utiliser les instruments dérivés dans la limite de 100% de l'actif net et ainsi porter l'engagement global du portefeuille à 200% dans le respect de la fourchette de sensibilité.

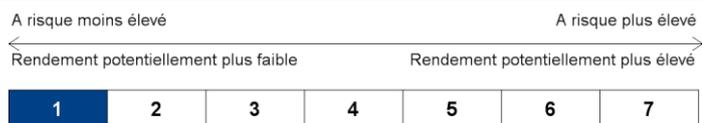
Conditions de rachat : La périodicité de calcul de la valeur liquidative est hebdomadaire, la valeur liquidative est calculée sur la base du dernier jour de bourse ouvré non férié de la semaine et est datée de ce même jour.

L'investisseur à la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande, auprès du dépositaire, chaque jour de valorisation (Bourse de Paris) avant 12H00.

Les dividendes sont capitalisés.

Recommandation : La durée de placement recommandée est supérieure à 2 ans. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2ans.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur synthétique a été déduit de l'estimation de la volatilité historique calculée à partir des performances d'un indice reflétant le profil de risque de la part sur une période de 5 ans.

Le risque de l'OPCVM se situe actuellement au niveau 1 de l'indicateur synthétique,

Ce niveau de risque s'explique par l'investissement en obligations et titres de créances des marchés européens, libellés en euro et ayant :

- une notation au minimum « Investment grade » (notation déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la société de gestion.) au moment de l'acquisition.

- globalement une sensibilité aux taux d'intérêt comprise entre 0 et 5.

Risque important pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur

En outre, le Fonds est exposé au risque de crédit, lequel représente le risque éventuel de dégradation de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du Fonds.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de votre OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le profil de risque et de rendement dans le prospectus complet disponible auprès de la Société de Gestion OFI ASSET MANAGEMENT.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement

Frais d'entrée Néant

Frais de sortie Néant

Les frais d'entrée et de sortie mentionnés sont en maximum. Dans certains cas l'investisseur pourra payer moins cher, il peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi et que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants ¹ 0,47%

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

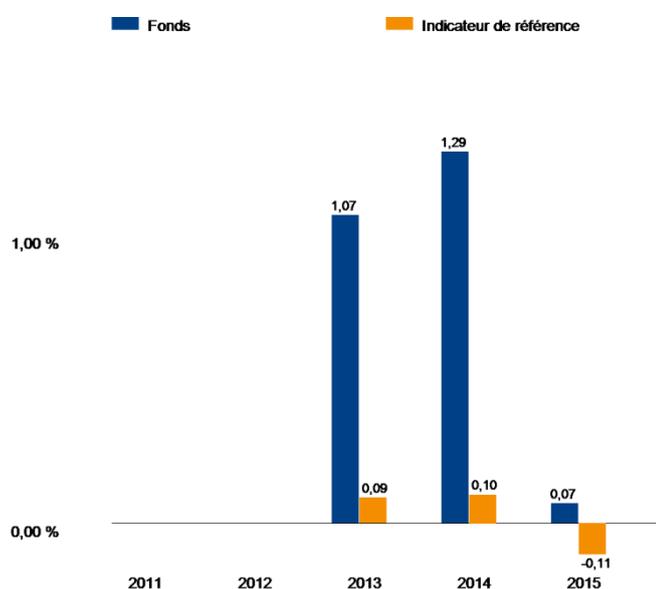
Commission de surperformance Néant

Frais courants ¹ : Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en mars 2016. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais veuillez vous référer à la page 10 du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.ofi-am.fr

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre.

Performances passées



Indicateur de référence : EONIA

Les commissions d'entrée éventuellement prélevées ne sont pas prises en compte dans le calcul des performances.

Les frais courants sont pris en compte dans le calcul des performances.

Cet OPCVM a été créé le 01^{er} juin 2012 - Devise utilisée pour les calculs : EUR

Changements significatifs au cours des 5 dernières années : Néant

Avertissement : les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : **SOCIETE GENERALE**

Des informations complémentaires (valeur de la part, prospectus complet, rapports annuels) peuvent être obtenues gratuitement :

- sur simple demande écrite auprès de la Société de Gestion **OFI ASSET MANAGEMENT**, société de gestion agréée par Commission des Opérations de bourse le 15/07/1992 sous le n° GP 92-12 à l'adresse suivante : **OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 PARIS**
- à l'adresse mail suivante : contact@ofi-am.fr. Vous pouvez également contacter notre **Direction Commerciale au 01 40 68 17 10**.

Ces informations sont disponibles dans les langues suivantes : Français

Le régime fiscal des revenus et des plus values de l'OPCVM est fonction de la situation particulière de l'investisseur et de son pays de résidence fiscale. Il est préférable de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

La responsabilité de la Société de Gestion OFI ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

D'autres informations sur la Société de Gestion et ses OPCVM sont disponibles à l'adresse suivante : www.ofi-am.fr. La société de gestion transmettra périodiquement aux porteurs de parts du Fonds ayant le statut de mutuelle, ainsi qu'à tout autre porteur qui en fera la demande, des informations et des états destinés à satisfaire au mieux les exigences actuelles et futures de la réglementation assurantielle, dans le respect des règles de bonne conduite prévues par la réglementation.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. La société OFI ASSET MANAGEMENT est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au : **17/05/2016**

les informations relatives aux parts D du FCP sont également disponibles sur simple demande (cf modalités ci-dessus)